

CORRIGÉ ET BARÈME

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

- **Plan comptable général** : liste intégrale des comptes (arrêté du 22/06/1999)
- **Calculatrice** : circulaire 199.186 du 16/11/1999 : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumérique ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ».
- Les échanges de machine entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits.

Compétences du référentiel	DOSSIER Travail à faire	Ressources		Barème par dossier	Évaluation
		Annexes	Documents		
	DOSSIER 1				
2.2.1 Tenir des dossiers ✍ Créer de nouveaux dossiers en fonction des besoins	Travail 1 ☒ Compléter l'imprimé « déclaration en vue du bénéfice de l'allègement de cotisations sociales »	A et B	1	17	
2.13 Rédiger des messages écrits ✍ Rédiger une note d'information	Travail 2 ☒ Rédiger un projet de note d'information		2	14	
2.11 Communiquer oralement ✍ Préparer un appel téléphonique	Travail 3 ☒ Préparer une fiche pour un appel téléphonique	C et D	3	10	
	DOSSIER 2				
1.5 Gérer des fiches ✍ Analyser les données d'un fichier	Travail 4 ☒ Répondre à des questions à partir d'une capture écran		4	8	
	DOSSIER 3				
2.13 Rédiger des messages écrits ✍ Rédiger une lettre	Travail 5 ☒ Rédiger un projet de lettre destinée à un adhérent	E et F	5	19	
2.13 Produire des documents ✍ Construire et réaliser un tableau simple	Travail 6 ☒ Concevoir un tableau	E et F	sur la copie	12	
	DOSSIER 4				
3.5 Participer à la préparation et au suivi des opérations de vente ✍ Rendre compte des anomalies constatées	Travail 7 ☒ Contrôler une facture et signaler le(s) anomalies	G et H	6	8	
	DOSSIER 5				
3.9 Participer aux opérations relatives à la TVA ✍ Préparer, établir et contrôler la déclaration de TVA	Travail 8 ☒ Compléter une déclaration de TVA	I	7	12	
3.8 Participer à la comptabilité des opérations courantes ✍ Comptabiliser les factures reçues, émises et les règlements	Travail 9 ☒ Précomptabiliser des pièces comptables sur bordereau de saisie	J, K, L M, N, O, P et Q	8	20	
TOTAL				120	/120

Les documents 1 à 8 sont à rendre avec la copie d'examen qu'ils soient complétés ou non.

Faireagrafer par un surveillant de salle :

- sur la copie de l'examen la page 1 du sujet
- à l'intérieur de la copie, en bas à droite, l'ensemble des documents de 1 à 8, renseignés ou non.

Groupement inter académique II	Session 2002	Facultatif : code		
Examen et spécialité BEP Métiers du Secrétariat				
Intitulé de l'épreuve EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier				
Type CORRIGÉ	Facultatif : date et heure	Durée 3 h	Coefficient 6	N° de page / total 1/10

Ministère de l'emploi
et de la solidarité
URSSAF
MSA

**DÉCLARATION EN VUE DU BÉNÉFICE
DE L'ALLÈGEMENT DE COTISATIONS SOCIALES
DANS LE CADRE DE LA RÉDUCTION NÉGOCIÉE DU TEMPS DE TRAVAIL**
Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000



N° 11489-01

1. Identification de l'établissement déclarant

Raison sociale LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR (0,5)
 Adresse _____
 Code Postal 33580 (0,5) Commune LE PUY (0,5)
 Code APE (NAF) A59G (0,5) Numéro SIRET 78197198100019 (1)
chiffres lettre

2. Coordonnées du siège social de l'entreprise si elles sont différentes de celles de l'établissement

Adresse _____
 Code Postal _____ Commune _____

3. Votre établissement verse-t-il des cotisations sociales à : l'URSSAF ou la CGSS la MSA (1) un régime spécial

4. Effectif employé de l'entreprise tel que défini par les articles L. 421-1 et L. 421-2 du code du travail _____ 7 _____ (1)

5. Votre entreprise a-t-elle été créée après le 31 janvier 2000 ? OUI NON (1)
 Dans l'affirmative, s'est-elle engagée à verser à ses salariés à temps complet une rémunération mensuelle au moins égale à 169 SMIC ? OUI NON

6. La réduction du temps de travail s'effectue :

En application d'un accord d'entreprise ou d'établissement En application directe d'une convention collective ou d'un accord de branche (1)
 Date de signature _____ jour _____ mois _____ année
 Date de dépôt _____ jour _____ mois _____ année
 Département de dépôt _____
 Date de l'approbation par les salariés _____ jour _____ mois _____ année
En cas de consultation des salariés
 Date de validation par la commission paritaire _____ jour _____ mois _____ année
En cas d'accord négocié par les délégués du personnel
 Intitulé de la convention collective ou de l'accord de branche : CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE ET UNIONS (1)
 Date de conclusion 03 05 1999 (1)
jour mois année
 Date d'extension ou d'agrément 19 07 1999 (1)
jour mois année

7. Durée collective du travail appliquée dans l'établissement : 35 00 par semaine ou 1600 par an (1)
heures minutes heures

8. Date d'entrée en vigueur de cette durée collective 01 09 2002 (1)
jour mois année

9. Effectif exonéré au titre de la réduction du temps de travail dans l'établissement en équivalent temps plein _____ 2 _____ (0,5)

10. Votre établissement bénéficie-t-il également d'une aide incitative à la réduction du temps de travail ? OUI NON (0,5)
 • Si OUI, est-ce au titre : de la loi du 11 juin 1996 (dite « Robien ») ou de la loi du 13 juin 1998 (dite « Aubry ») avant le 01/01/2000
 de la loi du 13 juin 1998 (dite « Aubry ») pour les entreprises de 20 salariés ou moins à partir du 01/01/2000
 • Dans ces deux cas, le taux de réduction du temps de travail a-t-il été de : 10 % (1) 15 %

11. Engagements d'emplois pris par l'entreprise au titre de la réduction du temps de travail :

Nombre d'emplois créés _____ ou Nombre d'emplois préservés _____
En équivalent temps plein En équivalent temps plein

12. Le cas échéant, engagements d'emplois pris par l'établissement au titre de la réduction du temps de travail :

Nombre d'emplois créés _____ ou Nombre d'emplois préservés _____
En équivalent temps plein En équivalent temps plein

13. Le cas échéant, nombre de salariés travaillant dans l'établissement de manière permanente en équipes successives selon un cycle continu. En équivalent temps plein

14. Si votre établissement a réduit la durée collective du travail après le 31 décembre 1999, précisez la durée collective du travail appliquée avant la réduction du temps de travail :

39 00 par semaine ou 1745 par an (0,5)
heures minutes heures

Fait à Le Puy Signature de l'employeur

le 07 06 2002 (1)
jour mois année

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE



Grands Vins de Bordeaux

LA DIRECTION } 1 pt

Le Puy, le 7 juin 2002 } 1 pt

1 pt { À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
AUX ADHÉRENTS

NOTE D'INFORMATION N° 09/06

1 pt

1 pt

Objet : Réunion concernant les 35 heures. } 1 pt

Dans le cadre du passage aux 35 heures, une réunion d'information concernant
l'avancement du projet aura lieu le :

1 pt

1 pt

1 pt

*Mardi 18 juin 2002
À 20 h 30
En salle de réunion*

} 2 pts ou 0 si incomplet

Compte tenu de l'importance du dossier votre présence est indispensable.

Merci.

1 pt

Le Directeur,

E. SAURIN

} 1 pt

Affichage salle Adhérents. } 1 pt

Pénaliser :

Orthographe : (- 0,5 pt par faute) : maxi - 3 pts

Style indirect non respecté : - 3 pts

Pas de titre de civilité ou formule de politesse : - 3 pts

Les Vignerons réunis de Monséguir

**FICHE DE PRÉPARATION
D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE**

1 pt Date :7/06/2002..... Heure :9 h 30....(facultatif).....

1 pt Destinataire :M BOUDIGUE Guy.....

2 pts N° Téléphone : ...05.56.61.67.10.....

1 pt Objet : ...Réunion 35 heures.....

Message :

1 pt { ☞ saluer

{ ☞ se présenter

1 pt ☞ informer de la réunion concernant les 35 heures

1 pt date, heure et lieu

1 pt ☞ demander confirmation de sa présence

1 pt ☞ prise de congé

Remarques :

Accepter une présentation des idées avec rédaction

[[Commandes par client]]

Boiler Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Feuille 1

odl 16

Fiche client

Code client	ADAMS	Société	
Nom de famille	ADAMSKI	Prénom	Robert
Adresse	Caza		
Code postal	33580	Ville	MONSEGUR
N° de téléphone	05 56 85 74 85		
N° de fax	05 56 87 22 54		

Enr : 12 | 12 sur 152

Mode Formulaire

Démarrer Clients : Base de données Commandes par client 16:28

- a) Quel est le type de logiciel utilisé par l'entreprise ? ... **Gestionnaire de fiches** 1 pt
- b) Quelle est l'utilité d'un tel logiciel ?... **Il sert à gérer des fiches c'est à dire créer un fichier, effectuer un tri, faire des sélections (requêtes)**..... 2 pts
- c) Combien d'enregistrements compte ce fichier ou cette table ?... **152**..... 1 pt
- d) Quel est le n° de cette fiche ? ... **12**..... 1 pt
- e) Donnez le nom de deux champs :...**Code client Adresse** 1 pt
0,5 pt par champ juste
- f) Quel sera le code du nouveau client GUILLOTEAU ? ... **GUILL**..... 1 pt
- g) Quel est le type du champ concernant le code client ? ... **texte ou alpha**..... 1 pt

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE



Grands Vins de Bordeaux

1 pt { Monsieur Patrice ALCOIN
Le Bourg
33580 DIEULIVOL

Objet : } 1 pt
V/Télocopie du 06/06/2002 }
P. J. : } 1 pt
Tableau encépagement. }

1 pt { Le Puy,
le 7 juin 2002

1 pt * Cher adhérent,

1 pt

Nous accusons réception de votre télécopie du 6 courant relative à votre demande de conseils pour l'encépagement de votre parcelle. 1 pt

1 pt

1 pt

1 pt Compte tenu des choix de la coopérative, nous vous conseillons de vous orienter vers des Rouges, répartis en parts égales en Merlot, Cabernet franc et Cabernet sauvignon. En effet, ces dernières années la production de vins rouges a fortement augmenté (35 000 hectares en 1991 pour 57 500 hectares en 2001) et les ventes ont suivi. 1 pt

1 pt

De plus, la coopérative a développé des investissements immobiliers (cuves, chai...) pour produire des vins rouges de qualité Bordeaux AOC. 1 pt

1 pt

Vous trouverez également, ci-joint, le tableau d'encépagement du vignoble pour 2001 comme vous l'avez demandé. 1 pt

1 pt

1 pt Nous restons à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires.

1 pt Veuillez agréer, Cher Adhérent, l'expression de nos sentiments dévoués.

1 pt Le Directeur,

* Accepter Monsieur

Orthographe : (- 0,5 pt par
faute) : - 3 pts maxi
Style : - 3 pts

1 pt E. SAURIN

SCA LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR

33580 LE PUY - FRANCE - TÉL 05 56 61 61 85 - FAX 05 56 61 89 05

AGRÈMENT N° 33156 - SIRET 781 971 981 00019 - APE 159 G - CCP BORDEAUX 50303 W

N° TVA 5578197198100019 - N° CVI 3328940010

Rappel codage

BEP Métiers du Secrétariat

EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

CORRIGÉ p 6/10

Accepter toute présentation cohérente et propre.

ENCÉPAGEMENT DU VIGNOBLE } titre en majuscule
2 pts

1 pt { (année 2001)

Titres colonnes mis en valeur : 1 pt

Sous-titres mis en valeur : 2

CÉPAGES	SUPERFICIE en hectares
Blancs :	
- Muscadelle	11
- Sauvignon	71
- Sémillon	31
Rouges :	
- Cabernet franc	265
- Cabernet Sauvignon	253
- Merlot rouge	345

Superficie exprimée en hectares : 1 pt
Accepter l'unité en légende

Texte et chiffres alignés : 2 pts

Tri alphabétique dans chaque catégorie : 1 pt
Présentation globale et soin apporté : 2 pts
(Pas de rature, pas de blanco, pas de traits au crayon à papier...)

TABLEAU DES ANOMALIES CONSTATÉES

(Ne pas tenir compte de la colonne référence)

ANOMALIE(S) CONSTATÉE(S)	CAUSES : EXPLIQUER D'OÙ PROVIENT L'ERREUR)	SUITE(S) À DONNER
<p>➤ Erreur sur les bouteilles de bordeaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Article commandé : Bordeaux 1998 Prestige Eléonore ○ Article facturé : Bordeaux 1997 Prestige Eléonore <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">1 pt</p>	<p>Erreur de ligne ou erreur de saisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> * de la référence * ou de la désignation <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">1 pt</p>	<p>Corriger la facture sur le logiciel car c'est bien une erreur de facturation ; le client a reçu les bouteilles conformes à sa commande (voir mention sur bon de commande : « livraison conforme à la commande »)</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">1 pt</p>
<p>➤ Erreur sur le montant du transport</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">1 pt</p>	<p>Mauvaise interprétation des quantités :</p> <p>Cubitaines : 32 l de 1 à 33 litres : 30,49 €</p> <p>Bouteilles : de 25 à 48 bouteilles : ... 36,59 €</p> <p style="text-align: right;">Total du port TTC : 67,08 €</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">2 pts</p>	<p>Corriger la facture sur le logiciel car le port est faux :</p> <p>Cubitaines : 128 litres unité : 32 l x 4 = 128 l de 100 à 132 l : 54,89 €</p> <p>Bouteilles : 40 bouteilles de 25 à 48 bouteilles : ... 36,59 €</p> <p style="text-align: right;">Total du port TTC : ... 91,48 €</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">2 pts</p>

Des détails sont attendus pour retrouver les erreurs.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	135 602	04 Exportations hors CE 0032
02	Autres opérations imposables	1 pt	05 Autres opérations non imposables 0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	06 Livraisons intracommunautaires 0034
			07 Achats en franchise 0037
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		1 pt	2 pts
08	Taux normal 19,6 %	0206 135 602	26 578
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9 B	Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France Métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310A)	0950	
15	* Si mal arrondi ou non arrondi : pénaliser de la moitié des points * Respecter toute réponse logique * Si confusion TVA à payer et crédit de TVA pénaliser de 4 points globalement		0600 26 578
	16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)		1 pt
	17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
	18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	20 573
20	Autres biens et services	0702	7 281
21	Autres TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
	24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	1 pt	27 854
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	1 276
26	Remboursement demandé sur formulaire n°3519 joint	8002	1 pt
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	1 276
	Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) de dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		1 pt
	28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)		
	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A	9979	
	30 Sommes à imputer y compris acompte congés	9989	
	31 Sommes à ajouter y compris acompte congés	9999	
	32 Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		- €

BORDEREAU DE SAISIE

	Date	Journal	N° de compte	Libellé	N° pièce	Débit	Crédit	
1)	4/06	VE	411DELPO	Facture DELPORTE	4498	133,55		
			70119650				18,36	5
			70119850				35,22	ou
			70112000				27,49	0
			70850000				30,59	
			44571200				21,89	
2)	5/06	AC	62622000	Facture France Tél.	055	160,96		2
			44566200			31,55		ou
			401FRANC				192,51	0
3)	6/06	CA	63540000	PC Timbres fiscaux	423	38,15		2
			53100000				38,15	ou
4)	6/06	AC	21832000	Facture Axiom	340	878,70		3
			44562000			172,23		ou
			404AXIOM				1 050,93	0
5)	7/06	OD	51120000	Chq de Baladin	3845841	25,48		2
			411BALAD				25,48	ou
6)	7/06	AC	60262300	Facture Euralis	0295025	9662,51		2
			44566200			1893,85		ou
			401EURAL				11556,36	0
7)	7/06	BQ	404AXIOM	Chq Axiom	1254212	1050,93		2
			51250000				1050,93	ou
								0

Ecritures notées globalement :

18 points

- 1) Facture : 5 ou 0 (si regroupement en un seul compte 701 : 3 pts au lieu de 5 ; si oubli du port ou de la TVA : 0)
- 2) Facture France Télécom : 2 ou 0 (aucune erreur tolérée)
- 3) Pièce de caisse..... : 2 ou 0 (aucune erreur tolérée)
- 4) Facture Axiom : 3 ou 0 (ne pas accepter de 44566..., ni 401..)
- 5) Chèque Baladin : 2 (accepter le 5125000 au débit au lieu du 5112000 et journal BQ)
- 6) Facture Euralis : 2 ou 0 (aucune erreur tolérée)
- 7) Chèque : 2 ou 0 (accepter le même n° de compte utilisé que l'écriture 4)

Non respect de la codification auxiliaire des comptes fournisseurs et clients, et de l'utilisation du plan des comptes donnés :

- pénaliser d'un point pour chaque compte à chaque écriture

Codes journaux, libellés et n° de pièces : globalement

2 points

(ces points ne seront donnés que si le candidat a comptabilisé des documents (même faux) ; ne pas accepter des libellés ou codes journaux dans une écriture sans n° de compte).

- 1 pt pour les codes journaux globalement (pénaliser 0,5 par erreur)
- 1 pt pour libellés et n° pièces (pénaliser 0,5 par erreur ou oubli)